



## Janvier 2021

### **Lignes directrices de l'AUC concernant les honoraires pour la création et la mise en œuvre de programmes**

L'AUC se fie aux urologues et autres professionnels de la santé pour créer et offrir des programmes de DPC. Tous les membres du Comité du programme scientifique et les experts (conférenciers) des programmes éducatifs créés par l'AUC doivent être membres de l'AUC. Les honoraires versés pour la création et la mise en œuvre des programmes de l'AUC sont soumis aux lignes directrices de l'AUC concernant les honoraires pour la création et la mise en œuvre des programmes.

#### **Experts (conférenciers) — barème d'honoraires pour les conférenciers**

##### *Médecins de soins primaires (omnipraticiens)*

500 \$ à 1000 \$

##### *Autres professionnels de la santé*

250 \$ à 750 \$

##### *Spécialistes (urologues, oncologues médicaux, radio-oncologues)*

1000 \$ à 2500 \$

- **Conférenciers invités au congrès annuel** : taux fixe de 2000 \$  
*Les membres de l'AUC ne reçoivent pas d'honoraires pour ces conférences, SEULEMENT les conférenciers invités.*
- **Conférenciers, webinaires accrédités** : 1000 \$ à 2000 \$, selon la durée (p. ex. 20, 30 ou 40 minutes)
- **Présidents, webinaires accrédités** : 500 \$ à 2000 \$, selon le rôle du président (qui peut aller de l'introduction et du rôle de modérateur à la préparation d'un exposé formel et la coordination des discussions).
- **Présidents, points saillants des congrès (tels que ASCO GU, ASCO, ESMO)** : 500 \$ à 2000 \$, selon le rôle du président (qui peut aller de l'introduction et du rôle de modérateur à la préparation d'un exposé formel et la coordination des discussions).
- **Conférenciers, points saillants des congrès (tels que ASCO GU, ASCO, ESMO)** : 1000 \$ à 1500 \$



## Comité d'élaboration du contenu scientifique (élaboration de programmes)

Entre 400 et 500 \$ par heure de travail d'élaboration

Exemple d'élaboration de programme (fiches [outils], jeux de diapositives, etc.)

- **Honoraires :**

- **Président du programme : 5 heures à 400 \$/h** **2000 \$**
  - 1 heure de planification (AUC et commanditaire)
  - 1 heure de téléconférence avec les experts
  - 1 heure de téléconférence avec les urologues en milieu non académique
  - 1 heure de révision des ébauches 1 et 2
  - 1 heure de révision du contenu final
- **Experts : 3,75 heures à 400 \$/h** **1500 \$**
  - 1 heure de téléconférence avec les experts
  - 1 heure de téléconférence avec les urologues en milieu non académique
  - 1 heure de révision des ébauches 1 et 2
  - 0,75 heure de révision du contenu final

### Autres conditions

---

- Les formulaires d'honoraires DOIVENT être remplis avant que tout paiement ne soit versé.
- Les formulaires de divulgation des conflits d'intérêts doivent être complets et conservés en dossier, et mis à jour dans l'année suivante et avant toute activité de formation accréditée où le ou la professionnel(le) de la santé fait une présentation.
- Si un(e) professionnel(le) de la santé n'a pas reçu de paiement en raison du non-respect des conditions susmentionnées, il ou elle ne dispose que d'un an pour déposer la demande de paiement.
- Le ou la professionnel(le) de la santé ne dispose QUE d'un an après la conférence où il ou elle a fait une présentation pour déposer une demande de remboursement de frais, encaisser un chèque d'honoraires ou demander la réécriture d'un chèque périmé.
- Les séances commanditées (forums éducatifs lors du congrès annuel, webinaires commandités individuellement ou jeux de diapositives accrédités) axées sur l'industrie peuvent offrir des montants légèrement plus élevés pour certains professionnels de la santé en fonction d'un système interne par paliers qui va du niveau local, régional ou communautaire jusqu'au niveau international (niveau le plus élevé). L'AUC travaillera avec le commanditaire pour s'assurer que les montants des honoraires sont, pour la plupart, conformes à la politique d'honoraires de l'AUC.
- Le/la v.-p., Éducation et le/la trésorier(ière) de l'AUC donneront l'approbation finale pour tous les honoraires.
- Ces lignes directrices peuvent être revues et mises à jour tous les deux ans.